

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Bernard VERGRIETE procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Monsieur Christian FIRMIN procuration donnée à Madame Marie-Christine MAILLART, Monsieur François LEFEBVRE procuration donnée à Monsieur William JACOB, Mesdames Murielle HENIQUE et Laurence GAMBIER, Monsieur David GUILLEZ excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Délibérations :

- **Avis sur la création d'une commune nouvelle entre les communes de Contoire-Hamel, Hargicourt et Pierrepont-sur-Avre.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 23 août 2018, a été adopté par délibérations concordantes, la création d'une commune nouvelle entre les communes de Contoire-Hamel, Hargicourt et Pierrepont-sur-Avre à compter du 1^{er} janvier 2019.

Madame le Maire ajoute que l'ensemble des conseils municipaux concernés est favorable au rattachement à Communauté de Communes du Grand Roye.

A l'issue du vote des délégués communautaires de la CCALN lors de cette réunion, le rattachement au Grand Roye a été (par 32 voix contre, 18 pour et 8 abstentions) défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable.

- **Projet TEPCV :**
 - **Rénovation de l'éclairage public**

Madame le Maire propose de rénover l'éclairage public extérieur de la commune en conformité avec les critères d'éligibilité des fiches CEE-TEPCV et de confier la valorisation de ces CEE à la CCALN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de lancer des travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur de la commune
- de confier la valorisation des CEE liés à la rénovation de l'éclairage public de la commune à la CCALN
- autorise Madame le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision.

- **Convention FDE80**

Vu la délibération du 31 mai 2015 confiant la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'éclairage public communal à la FDE80,

Afin que la commune puisse valoriser les CEE-TEPCV qui sont générés par les travaux de rénovation de l'éclairage public communal, Madame le Maire propose de signer une convention autorisant la commune à réaliser les travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec la FDE80.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision.

- **Modification statutaire – compétences CCALN**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil communautaire de la CCALN du jeudi 27 septembre 2018, la modification statutaire relative à la définition des compétences a été adoptée à l'unanimité (13 voix contre) sauf les intérêts communautaires concernant la voirie qui ont fait débat.

Madame le Maire précise que les chemins menant vers une habitation isolée ne seront plus dans la liste des voiries communautaires. Pour la commune, il s'agit de la voirie pour aller à la Ferme de l'Abeille et à la ferme BAILLET.

Il appartient au Conseil Municipal, après lecture faite, de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 1 abstention, émet un avis favorable.

Informations diverses :

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au n° 3 rue du Moulin cadastrée section D n°66.

- **Comité d'action sociale**

Attribution de bons de chauffage pour un montant de 70 €.

- **Demande Transport ambulance –taxi vers le marché.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la demande de Mme Croisille concernant le transport vers le marché et Intermarché le mercredi par Ambu 2000, non reconduite en janvier 2019, a été débattue lors de la réunion du Comité d'Action sociale. Le coût de revient pour la commune serait d'environ 500 €/an si cinq communes participent. Les autres communes ne se manifestent pas pour l'instant.

- **Choix du colis pour les aînés**

La société SODICA a été retenue par le Comité d'Action Sociale pour les colis des aînés (avec 2 mugs couple et 1 mug individuel).

- **11 novembre, plantation d'un arbre.**

Départ de la mairie à 11h00, dépôt d'un coussin au Monument aux Morts et de petits bouquets au Cimetière Militaire avec commémoration de la grande guerre par une lecture des enfants de CM1 et CM2 de l'école de Remiencourt, plantation d'un arbre par les 3 enfants nés en 2017 (voir avec M.GEORGET pour l'achat d'un érable rouge) puis vin d'honneur à la salle polyvalente.

- **Jouets Noël**

Achat de 40 jouets pour les enfants scolarisés et 18 de moins de 3 ans.

Le Maire, MC MAILLART